



Nombre de Conseillers Elus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 11

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

## PROCES-VERBAL

### SEANCE du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 24 septembre 2024.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

-----  
**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière Intercommunale Ittenheim-Handschuheim.
4. Assistance mutualisée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire des communes adhérentes.
5. Dispositif de sauvegarde de la Maison alsacienne et du bâti traditionnel
6. Décisions du maire
7. Divers

-----  
Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 19h30.  
-----

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.*

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

### **3. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE ITTENHEIM-HANDSCHUHEIM**

Le maire informe les membres du Conseil Municipal du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière Ittenheim-Handschuheim pour 2024.

S'agissant d'une association foncière intercommunale, le conseil municipal doit désigner 2 membres titulaires et 1 membre suppléant parmi les conseillers.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les membres suivants pour une durée de 6 ans :*

- M. OBRECHT Jean-Michel en tant que membre titulaire
- M. WICK Bernard en tant que membre titulaire
  
- M. MEUNIER Alain en tant que membre suppléant

### **4. ASSISTANCE MUTUALISEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG POUR LA MAITRISE DES RESEAUX ET EQUIPEMENTS TELECOM SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES ADHERENTES**

**Monsieur le Maire expose :**

Les études menées tant aux niveaux locaux que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs télécom, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances.

Au vu de la complexité des sujets précités et des enjeux et nécessités de recherche d'efficience grâce à des actions à l'échelle de notre communauté de communes, celle-ci propose une assistance mutualisée pour développer les actions de connaissance des réseaux télécom qui occupent le domaine public ou privé des communes, actions qui vont permettre de pouvoir maîtriser les occupations de leur domaine public ou privé par des opérateurs télécom et contrôler et récupérer les montants de redevances dues par ces opérateurs qui les occupent.

**Tenant compte des éléments précités :**

Dans son rôle institutionnel aux services de ses communes, la communauté de communes du Kochersberg a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux communes pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur leurs territoires, reposant sur les principes suivants :

- les communes pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans ;
- cette adhésion impliquera la signature d'une convention type entre la communauté de commune et chaque commune adhérente, retraçant les engagements réciproques ;
- le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par notre communauté de communes pour les actions d'assistance à la maîtrise des équipements et réseaux télécom occupant le domaine public ou privé des communes, dont la récupération des redevances dues aux communes par les opérateurs, et reposera sur les modalités financières suivantes :

Chaque commune s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ces missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées :

- en plus des redevances télécom éventuellement déjà perçues par la commune l'année précédant la signature de la présente convention ;
- au titre des indemnités dues par les opérateurs télécom, pour les périodes d'occupation irrégulière du domaine public ou privé de la commune, constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- **D'accepter** que la commune de HANDSCHUHEIM adhère à la mission mutualisée proposée par la communauté de communes du Kochersberg pour la maîtrise des réseaux et équipements télécom sur le territoire de cette commune ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec la communauté de commune du Kochersberg ;
- **De préciser** que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de notre collectivité dès l'année 2024 et pour les années suivantes.

## **5. DISPOSITIF DE SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE ET DU BATI TRADITIONNEL**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Kochersberg a adhéré en 2019 au dispositif départemental de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial qui vise à soutenir les projets d'habitat dans les immeubles présentant un caractère patrimonial avéré. Dans le cadre de ce dispositif, les aides départementales sont complétées par une aide de la communauté de communes et de la commune d'implantation du projet.

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a adopté en 2023 un nouveau dispositif plus ambitieux avec notamment un plafond d'aide des projets qui pourra atteindre 40 000 € dans le cas où les collectivités du bloc local (communes/EPCI) adhèrent à ce nouveau dispositif.

L'engagement à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace permettrait un soutien plus fort des projets sur notre territoire.

3 choix possibles :

- Sans implication de la part du bloc local, le plafond se situe à 10 000 € de subvention maximum (sur les territoires ayant délégué les aides à la pierre à la Collectivité européenne d'Alsace).
- Notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire porte le plafond de subvention à 30 000 €.
- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine respectant le cahier des charges fourni par la CEA couplé avec notre adhésion à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000 €.

Le Maire rappelle que cette étude d'identification du patrimoine a été menée par les communes dans le cadre du PLUi.

**Vu** la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant sur la politique Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle du 19 juin 2023 ;

**Vu** le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace, approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 ;

**Vu** la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

**Vu** le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Kochersberg en date du 30 mai 2023 pour adhérer au dispositif de sauvegarde de la politique Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle mis en œuvre par la CEA ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- **De participer** au cofinancement des projets portés sur le territoire de la commune à parité avec la Communauté de communes du Kochersberg. La Communauté de communes du Kochersberg sera l'interlocuteur exclusif de la CEA dans le traitement des dossiers.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## **6. DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire présente l'ensemble des devis & factures depuis la dernière séance du Conseil Municipal en date du 01 juillet 2024.

- Facture N° 20240704 du 02/07/2024 du fournisseur SARL PINTO d'un montant total de 7 552,58 € TTC concernant les travaux de voirie pour les emplacements d'ordures ménagère.  
*Cette dépense sera imputée sur le compte 2151, dans le budget de la commune*
- Factures N° 20240702-20240703 du 02/07/2024 du fournisseur SARL PINTO d'un montant total de 4 112,52 € TTC concernant les travaux d'aménagement de l'aire de jeux  
*Cette dépense sera imputée sur le compte 21728, dans le budget de la commune*
- Facture N° FA2409-14623 du 02/09/2024 du fournisseur PANOSTOCK d'un montant de 1 327,20 € TTC concernant la fourniture de panneaux lumineux à LED de sécurisation village piétons & enfants  
*Cette dépense sera imputée sur le compte 2152, dans le budget de la commune*
- Devis N° DIEC67108678 du 09/09/2024 du fournisseur VIDELIO d'un montant de 1 796,40 € TTC concernant la mise en place d'un vidéoprojecteur au RPI Ittenheim-Handschuheim.  
*Cette dépense sera imputée sur le compte 2188, dans le budget de la commune*
- Devis N° 5739 – 5740- 5743- 5744- 5834 du 18/07/2024 et 23/08/2024 du fournisseur KAH d'un montant total de 27 417,60 € TTC concernant la rénovation de l'éclairage public.  
*Cette dépense sera imputée sur le compte 21534, dans le budget de la commune*

## **7. DIVERS :**

- Urbanisme : CU 067 181 24 R0005 vente maison 65 rue des Rivières  
CU 067 181 24 R0006 vente dernier terrain secteur UBb  
DP 067 181 24 R0005 division en vue de construction Rte d'Osthoffen  
DP 067 181 24 R0006 panneaux photovoltaïque 17 A rue des Vergers  
DP 067 181 24 R0007 isolation extérieure 7 rue des Champs  
PC 067 181 24 R0002 PC Rue des Vosges secteur UBb  
PC 067 181 24 R0003 PC Rue des Vosges secteur UBb
- Retour sur l'échange avec Marc SVEC concernant la mise en place des 8 cavurnes.
- Retour sur l'action Marche Don du Sang de Stéphanie BARTH.
- Le maire informe que l'accompagnatrice du transport scolaire est encore en arrêt jusqu'en octobre et est remplacée actuellement par la une nouvelle ATSEM, Sandrine KLEE.
- Revoir le rythme des interventions de Stuber au niveau de la taille du parvis de la mairie.
- Venue de présentation du Sous-préfet, M. Loïc LUISETTO dans le cadre de la tournée des communes.

- A venir :
  - ✓ Elections 2025 des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture Alsace avec vérification des listes électeurs concernés.
  - ✓ RDV
  - ✓ Location salle le 12/10.
  - ✓ Fête Halloween Happy Händschners le 31/10.
  - ✓ Cérémonie 11/11 & 10/11 à Berstett + déplacement du cours de yoga du 12/11.
  - ✓ Veillée bibliothèque et confection de couronnes le samedi 30 novembre.
  - ✓ Discussion autour de l'organisation de la fête des aînés (quoi/quand/...)

Un dernier tour de table permet d'informer de l'installation prochaine d'une borne comcom à l'entrée de village direction Osthoffen et de fixer le rdv d'enlèvement des plantations au 06/10.

*Annexe point 3 : délib. Ittenheim AF*

*Annexe point 4 : modèle convention comcom.*

*Annexes point 5 : infos & modalités subvention CeA*

*Annexes point 6 : factures*

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h30, en remerciant les conseillers de leur participation active.***